



# Ordonnance du DFI sur les sucres, les denrées alimentaires sucrées et les produits à base de cacao (RS 817.022.101)

Modification du ...

## Commentaire

### Introduction

En Suisse, contrairement aux Etats membres de l'UE, des exigences minimales s'appliquent à la matière sèche dégraissée de cacao et à la matière grasse lactique pour le chocolat au lait granulé. Ces exigences ont été adaptées avec la présente révision afin d'éliminer les entraves au commerce.

### Commentaire par article

#### Annexe 5, ch. 9

Les exigences minimales s'appliquant à la matière sèche dégraissée de cacao et à la matière grasse lactique sont biffées.